



## POPULATIONS : FACE AUX RISQUES



### LES TEMPS D'UNE CRISE

Quelque soit le type de risque auquel nous pouvons être confronté il est important d'assimiler le déroulement d'une crise .

**AVANT** : le moment où tout se prépare. L'événement est très loin et sa survenue est pour l'instant imprévisible ; il est même parfois perdu dans la mémoire collective , le soleil brille, le progrès nous donne une sensation de sécurité et les soucis du quotidien nous accaparent. C'est le temps de la prévention et de la mitigation des effets.

**PENDANT** : nous sommes confrontés à la crise ; elle se présente à nous ; nous sommes prêts ! C'est la phase la plus critique, celle de l'action et du choix pour l'équipe municipale et la communauté.

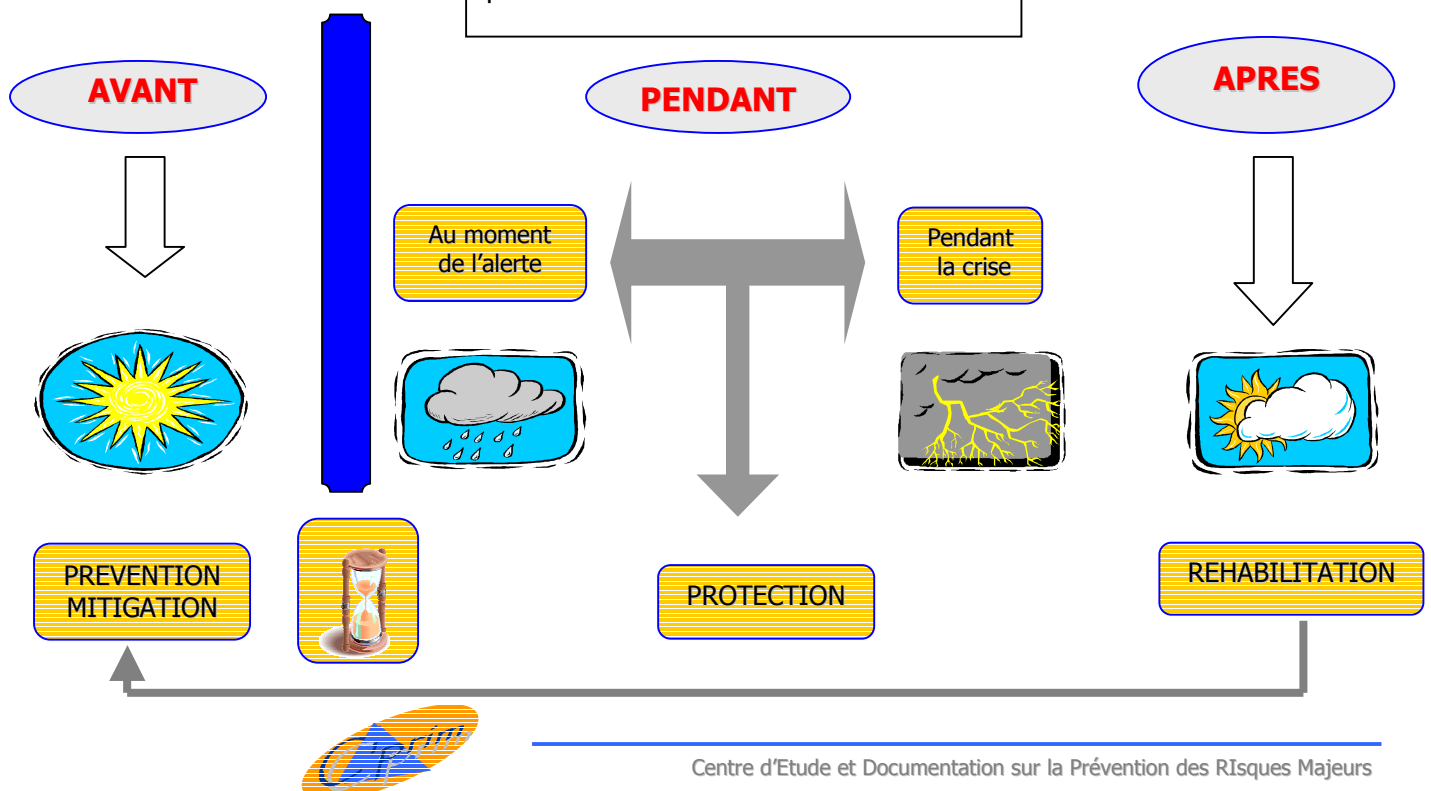
Le pendant est lui même découpé en deux temps :

\* **Le moment de l'alerte** : parfois précoce, parfois tardive tout un chacun subit les caprices de la crise qui s'annonce et ne vient pas ou qui déboule sans crier gare !

\* **Pendant la crise** : elle est là bien présente, que faire ?

C'est le temps de la protection chacun passe à l'action et met en oeuvre ce qui est prévu depuis le temps de la prévention AVANT.

**APRES** : C'est le moment de se rassembler, de se soutenir, de reconstruire et de se reconstruire. C'est le temps où l'on récolte les fruits du travail fait en AMONT ; cependant c'est le temps le plus long, le temps de la REHABILITATION ; nous devons en tirer des enseignements afin de nous permettre d'enrichir l' "avant" de la prochaine crise .





# AVANT ! LA PREVENTION

La PREVENTION est une action qui se mène en amont de toute crise, en dehors de toute menace immédiate.

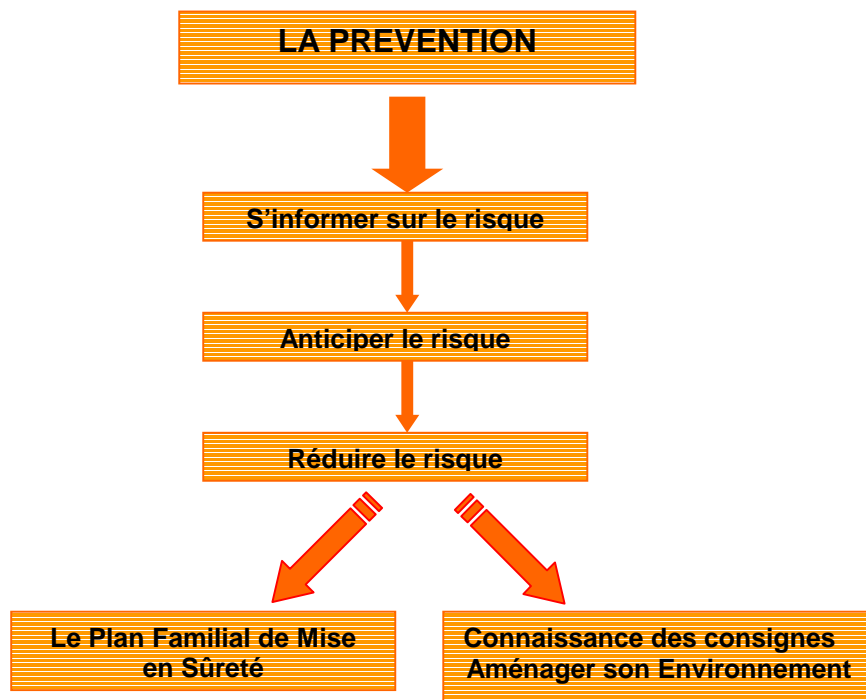
La PREVENTION frappe moins les esprits que la mobilisation de crise car elle échappe au tapage médiatique.

La PREVENTION se prépare dans le calme, lorsque le dernier sinistre est oublié mais le danger toujours présent.

TOUT se PREPARE AVANT !

La PREVENTION repose sur trois piliers :

- Le SAVOIR, qui nécessite que je m'informe.
- L'ANTICIPATION, qui nécessite que j'évalue la situation et que je choisisse un mode d'action.
- La REDUCTION du risque, qui nécessite que je passe à l'action et me tienne prêt à faire face.





## S'INFORMER

### **Suis-je concerné par le **risque inondation** ?**

**Pour le savoir je dois me poser les questions suivantes :**

- ▶ Une inondation s'est-elle déjà produite dans mon secteur (identifier les repères de crues sur votre commune) ?
- ▶ Mes voisins sont-ils en zone inondable (les plus âgés se souviennent-ils d'un événement) ?
- ▶ Des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont-ils été pris sur la commune ?
- ▶ L'atlas des zones inondables du département ou le Plan de Prévention du Risque (PPR) inondation indique-t-il qu'une inondation est possible ?

### **Connaître les caractéristiques des inondations**

**Vous devez répondre à ces questions essentielles :**

- ▶ Mon habitation est-elle située en zone inondable ?
- ▶ Jusqu'où peut monter l'eau ?
- ▶ Le niveau monte-t-il rapidement ?
- ▶ Pendant l'inondation y a-t-il beaucoup de courant ?
- ▶ Combien de temps dure l'inondation ?

### **Comment m'informer sur les risques ?**

**L'information est dispersée. Cependant, vous pouvez vous tenir informé en consultant :**

- ▶ Le DICRIM de votre commune
- ▶ L'atlas des zones inondables du département disponible auprès de la DIREN (sur Internet)
- ▶ Le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)





## Suis-je concerné par le **risque Transport de Matières Dangereuses** ?

- ▶ Suis-je situé à moins de 500 m d'un axe routier ou autoroutier fréquenté par des camions citernes ?
- ▶ Le DDRM indique-il un risque transport de matières dangereuses pour ma commune ?

## Suis-je concerné par le **risque feu de forêt** ?

- ▶ Un feu s'est-il déjà produit dans mon secteur ?
- ▶ Mes voisins sont-ils en zone soumise au risque feu de forêt (les plus âgés se souviennent-il d'un événement) ?
- ▶ Le DDRM indique-il un risque de feu de forêt ?





# REDUIRE le risque en Deux Temps

## le risque inondation

Certaines mesures ne sont pas du ressort de la collectivité .

Vous devez individuellement vous prendre en charge et ainsi faciliter l'action collective tout en réduisant l'impact sur votre famille et vos biens.

La première mesure à mettre en œuvre est le Plan Familial de Mise en Sûreté. C'est un mini plan d'urgence, simple de réalisation qui est utilisable pour tout type de crise (*vous n'êtes pas seul pour le réaliser ; tout au long du DICRIM vous trouverez des indications sur la marche à suivre ainsi que des documents type à reproduire* ) .

Ce PFMS vous permettra d'aborder les crises avec un temps d'avance. C'est aussi l'occasion d'aborder en famille le thème des risques et mettre à profit les astuces et savoirs-faire de chacun .

Ce premier pas franchi, il est important de prévoir des mesures (aménagement , changement d'habitudes, travaux ...) afin de faire face au sinistre.

Que se soit pour une crue torrentielle (type crue du Rieu) ou une crue lente du Rhône, le critère principale de choix de la méthode repose sur le niveau atteint par les eaux.

## le risque feu de forêt

Pour ce risque, la seconde mesure consiste à débroussailler autour de son habitation et apporter les aménagements nécessaires afin de faire face au sinistre.

## le risque TMD

Pour le risque TMD, la seconde mesure consiste à connaître le risque , savoir donner l'alerte et connaître les consignes de sécurité applicables à ce type d'évènement .





# PENDANT : LA PROTECTION

C'est le moment de mettre en œuvre les mesures choisies pour réduire l'impact du sinistre.

La crise est bien présente mais avec les mesures que vous avez déjà prises, vous n'êtes pas pris au dépourvu malgré le stress naturel lié à une situation anormale.

Que ce soit grâce aux aménagements de votre habitation ou aux mesures prés-définies dans votre PFMS, vous avez déjà une longueur d'avance sur les événements.

Les conseils suivants vous seront utiles.

Ils vous permettront d'adapter vos comportements à la situation et vous éviteront une prise de risque supplémentaire dans un contexte déjà dangereux. Conservez une copie de ces consignes dans votre PFMS et mémorisez-les.

## LA PROTECTION

**Au moment de l'alerte**

**Pendant la crise**

**Les Bons Réflexes**

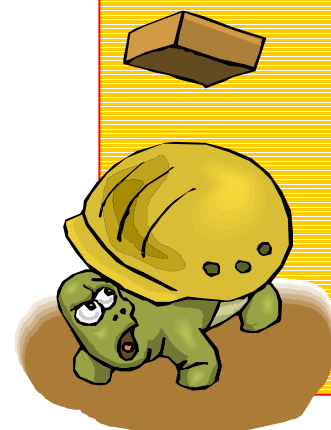
**Pictogrammes et consignes**

Plus ces comportements vous seront familiers, plus ils seront automatiques. Vous pourrez alors canaliser votre énergie vers la mise en place de mesures de réduction et vers le soutien de votre famille et de votre communauté.

Le moment où la crise se déclare peut se découper en deux phases :

- le moment où l'alerte est donnée,
- le déroulement de la crise.

Les consignes de sécurité vous accompagneront lors de chaque phase.





# APRES : LA REHABILITATION

